



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 42535

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le groupement d'intérêt public (GIP) chargé de piloter le dossier médical personnel (DMP). En effet, la Cour des comptes a récemment mis en lumière plusieurs dysfonctionnements relatifs au GIP, chargé de déterminer le contenu du DMP et de mettre en place les systèmes informatiques adéquats. Il en résulte de nouveaux retards dans la mise en oeuvre de ce dispositif, qui appellent une intervention du Gouvernement afin de relancer le projet. En conséquence, il souhaite connaître les mesures décidées par le Gouvernement afin de garantir un pilotage optimal du DMP.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42535

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1731

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)